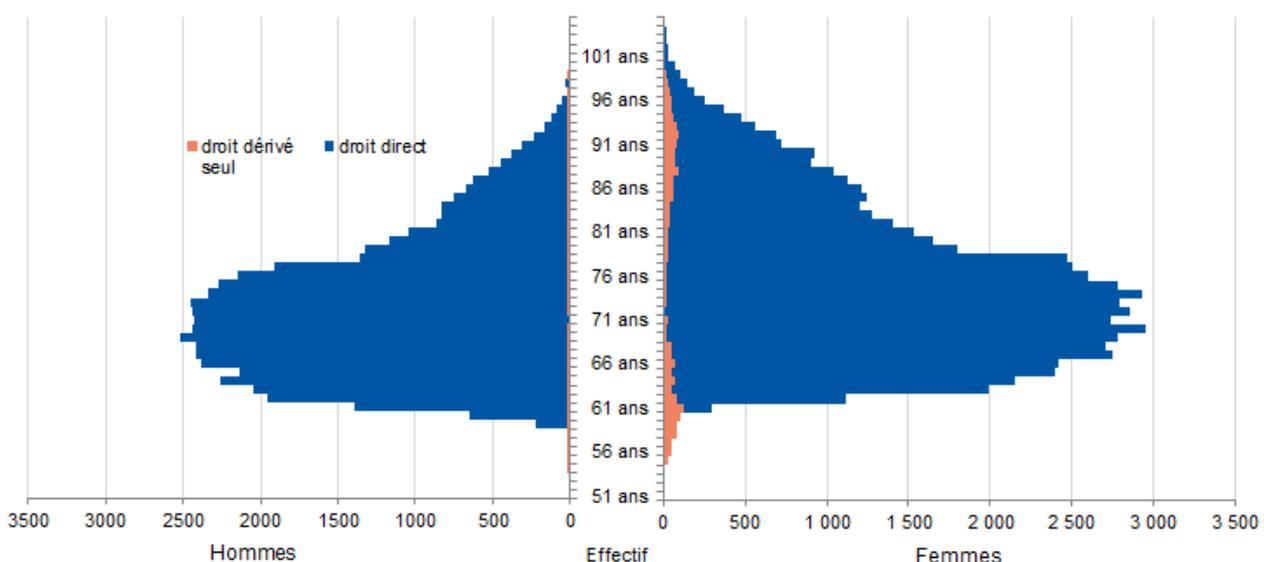


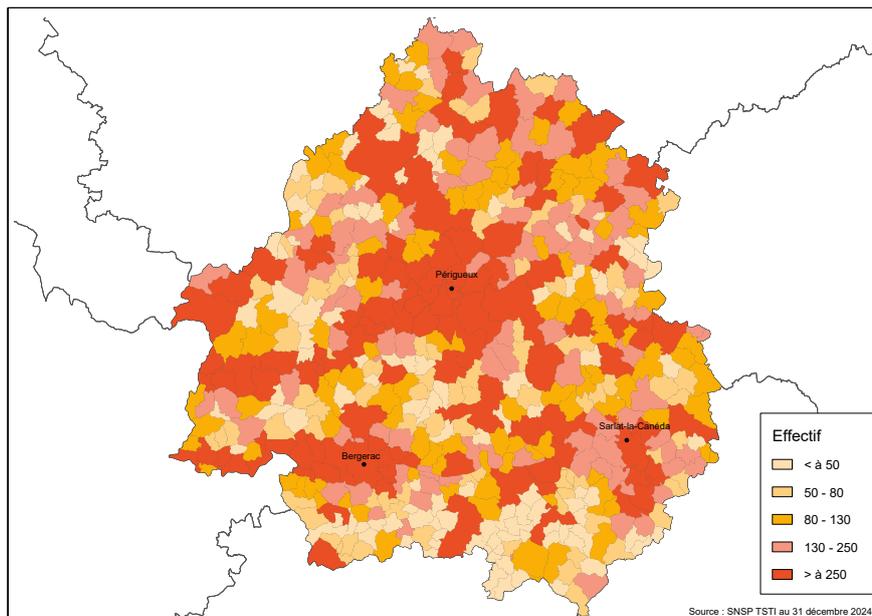
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 581	3 972	6 553
Droits directs (retraites personnelles)	2 278	2 488	4 766
Droits dérivés (retraites de réversion)	303	1 484	1 787
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	221	299	520
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	696	286	982
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,0 ans	63,7 ans	63,4 ans
Droits dérivés	77,4 ans	75,3 ans	75,7 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	51 149	64 670	115 819
Retraités percevant un droit direct seul	48 688	46 756	95 444
Retraités percevant un droit dérivé seul	375	2 400	2 775
Retraités percevant les deux à la fois	2 086	15 514	17 600
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	3,6%	4,2%	3,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 443	6 335	20 778
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,9 ans	75,6 ans	74,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	910 €	745 €	818 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,6%	46,3%	35,7%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Bergerac</b>			
Nombre total de retraités	3 401	4 915	8 316
Retraités percevant un droit direct seul	3 243	3 419	6 662
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	177	193
Retraités percevant les deux à la fois	142	1 319	1 461
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,9%	6,4%	6,2%
<b>Périgueux</b>			
Nombre total de retraités	2 522	4 224	6 746
Retraités percevant un droit direct seul	2 407	2 958	5 365
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	136	151
Retraités percevant les deux à la fois	100	1 130	1 230
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	10,0%	8,2%	8,9%
<b>Sarlat-la-Canéda</b>			
Nombre total de retraités	1 215	1 662	2 877
Retraités percevant un droit direct seul	1 165	1 208	2 373
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	53	58
Retraités percevant les deux à la fois	45	401	446
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	6,1%	5,7%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".